



PROCES VERBAL Conseil Municipal du 12 mai 2026

Salle du Conseil – Mairie La Morte
Sur convocation du 5 mai 2026

Etaient présents :

MASLO Raymond, COLLAUD Alain, FAVIER Pascale, ECHARDOUR Yohann, GHAOUTI Domitille, GUIGNIER Guillaume, MUTTE Patricia, GUIGNIER Julie, MASSON Julien

Etaient absents :

BATTISTEL Marie Noelle, GRONSFELD Thierry

Madame Patricia MUTTE est nommée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
<i>(Pouvoir de Mme BATTISTEL Marie Noëlle à Mme GHAOUTI Domitille)</i>	
Nombre de membres votants :	10 (9 pour le point 3)

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour

- ❖ Autorisation du Maire pour solliciter, auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes, l'attribution d'un barnum au profit des associations de la commune - *délibération – point 7*
- ❖ Questions diverses *en point 8 au lieu de point 7*

Les membres du Conseil Municipal votent POUR à l'unanimité.

La séance débute à 18h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2026.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Actes conclus sous délégation d'attribution

- Coupes forestières par câbles secteur TAILLEFER :
*travaux réalisés par l'ONF pour un montant de 29 050,00€ HT-
maîtrise d'oeuvre Mairie de la Morte pour un montant de 1 500,00€ HT*
- Signature CDI Florianne PASQUALON
- ASA publication au JOUE
- Convention Faune



3. Délégation de service public – Remontées mécaniques et domaines skiables de la station de l'Alpe du Grand Serre

Guillaume GUIGNIER ne participe pas aux votes

3.1 Principe du recours à la délégation et caractéristiques des prestations *Article L.1411-4 du CGCT- délibération*

Le Maire présente le projet de délibération et l'annexe : Rapport de présentation sur le principe de la délégation de service public des remontées mécaniques et des domaines skiables de la station de l'Alpe du Grand Serre et sur les caractéristiques des prestations déléguées

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.
DELIBERATION 2026/05/01

3.2 Convention de groupement d'autorités concédantes – délibération

Le Maire informe le Conseil que le projet de délibération 2026/04/06 présenté et adopté en séance du 10/04/2026 n'a pas été transmis à la Préfecture et doit être annulé en raison de modifications apportées à la convention, pour donner suite à des échanges avec la commune de Villard Saint Christophe.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Le Maire présente alors le nouveau projet de délibération et l'annexe : CONVENTION – GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.
DELIBERATION 2026/05/02

3.3 Election de la Commission de Délégation de Service Public *Modalités de dépôt des listes – délibération*

Le Maire expose qu'il faut 3 titulaires et 3 suppléants et que la liste doit être déposée avant le 27 mai 2026 à 17h pour une élection lors de la prochaine séance du conseil municipal, fixée le 01/06/2026 à 18h30.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.
DELIBERATION 2026/05/03

4. Achat/cession parcelles AE148-149 : annulation de servitude

A la lecture du plan géomètre : ce point sera à reporter pour le prochain Conseil Municipal.

5. Demande d'Aide pour la réalisation d'une coupe à câble et la commercialisation des bois

Le Maire présente le plan de financement et demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une demande d'Aide pour la réalisation d'une coupe à câble et la commercialisation des bois.



Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/05/04

6. Subventions aux associations – aides/soutien divers

Le Maire expose la liste des demandes de subventions.

Il a été adopté à l'unanimité d'attribuer les sommes suivantes :

ROSE ALTITUDE : 100 €

VVM : 200€

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/05/05

7. Autorisation du Maire pour solliciter, auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes, l'attribution d'un barnum au profit des associations de la commune

Julie expose qu'il lui faut une autorisation du Maire afin qu'elle puisse solliciter l'attribution d'un barnum qui servira à différentes associations qu'il faut lister et que cette demande doit être faite avant le 25 mai 2026.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/05/06

8. Questions diverses

- Présentation par Lucas FALCO (Commission Patrimoine) de containers habillés en bois « le couloir du temps » qui servirait pour l'exposition de René Mistral car il va mettre en vente son bâtiment, à revoir avant de prendre une décision : surface intérieure, emplacement ...
- Le Maire nous expose qu'il ne peut pas figurer sur la Commission Electorale, Alain Collaud se propose, adopté
- Le Maire soulève des points de vigilance sur lesquels il faudra travailler :
Batiment de Jean Aignan (la scie à la Cascade)
Parcelles AD95 et AD109 au Désert appartenant à la famille MISTRAL René

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait à La Morte, le 15 mai 2026

La Secrétaire de séance
Patricia MUTTE

Le Maire
Raymond MASLO